



MAIRIE DU GAULT-SAINT-DENIS

28800

Tél. 02 37 47 28 85 - Fax 02 37 47 24 66
mairiegaultsaintdenis@wanadoo.fr

Département
d'EURE-&-LOIR

Arrondissement
DE CHATEAUDUN

Canton
DE BONNEVAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE **DU CONSEIL MUNICIPAL** **MERCREDI 1^{er} AVRIL 2015**

Absents excusés avant donné procuration : Mr Cyril DELARUE à Mme Axelle PALLU-CAILLET

Est nommée secrétaire de séance : Mme Axelle PALLU-CAILLET

L'ensemble du conseil municipal valide le compte-rendu de la réunion précédente.

Le Conseil municipal,

- Vote les subventions aux associations et décide d'inscrire 1 440.00 € au budget primitif 2015.
- Approuve le compte administratif 2014 de la commune, à l'unanimité, sous la présidence du doyen de séance : Mr Pascal ROZAIRE, laissant apparaître :
 - Un déficit d'investissement, après reprise des résultats : 84 870.29 €
 - Un excédent de fonctionnement après reprise des résultats : 152 712.46 €Et décide de l'affectation du résultat.
- Approuve le compte de gestion 2014 de la commune en concordance avec le compte administratif.
- Décide de reconduire, à la majorité (1 CONTRE : Mr David DEL PESO, 1 ABSTENTION : Mme Axelle PALLU-CAILLET et 13 POUR), le taux des taxes afin d'assurer le produit nécessaire à l'équilibre du budget soit avec les taux suivants :
 - Taxe d'habitation : 8.48 %, pour une recette de 49 108.00 €
 - Taxe foncière bâtie : 16.06 %, pour une recette de 69 716.00 €
 - Taxe foncière non bâtie : 32.53 % pour une recette de 57 090.00 €
 - Total des recettes fiscales attendues : 175 914.00 €
- Vote le budget primitif 2015, à la majorité (1 CONTRE : Mr David DEL PESO, 3 ABSTENTIONS : Mme Axelle PALLU-CAILLET, Mr Cyril DELARUE, Mme Christelle CREPIN, 11 POUR), qui s'équilibre :
 - En fonctionnement à : 510 109.29 €
 - En investissement à 207 075.36 €
- Approuve le compte administratif 2014, à l'unanimité, du service de l'eau, sous la Présidence du doyen de séance, Mr Pascal ROZAIRE, laissant apparaître :
 - Un excédent d'investissement, après reprise des résultats de 5 866.55 €
 - Un excédent de fonctionnement, après reprise des résultats de 70 731.21 €Et décide de l'affectation du résultat.
- Approuve le compte de gestion 2014, à l'unanimité, du service de l'eau en concordance avec le compte administratif.
- Vote le budget primitif 2015 du service de l'eau, à l'unanimité qui s'équilibre :
 - En fonctionnement à : 112 808.55 €
 - En investissement à : 11 610.16 €
- Approuve le compte administratif 2014 du service de l'assainissement, à l'unanimité, sous la Présidence du doyen de séance, Mr Pascal ROZAIRE, laissant apparaître :
 - Un excédent d'investissement, après reprise des résultats de 70 661.95 €
 - Un excédent de fonctionnement, après reprise des résultats de 6 122.96 €Et décide de l'affectation du résultat.

- Approuve le compte de gestion 2014 du service de l'assainissement, à l'unanimité, en concordance avec le compte administratif.
- Vote le budget primitif 2015 du service de l'assainissement, à l'unanimité qui s'équilibre :
 - En fonctionnement à : 71 761.57 €
 - En investissement à : 113 358.88 €

- Questions diverses
 - Est informé que pour le 27 septembre 2015, il y a obligation d'élaborer un programme « Agenda Accessibilité » des établissements recevant du public.
 - Est fait part au conseil municipal d'un résumé de la réunion de la Godillose 2015.
 - Est fait part de l'évolution du dossier du champ éolien.
 - Est fait part de la réunion concernant la mutualisation.
 - Prévoit et prend connaissance des différentes dates de réunions.

Le Maire,
Benoist MOREAU